

---

## Adresse de la société des sans-culottes de Poitiers qui annonce des dons patriotiques et demande l'épuration des prêtres, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société des sans-culottes de Poitiers qui annonce des dons patriotiques et demande l'épuration des prêtres, lors de la séance du 18 pluviôse an II (6 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 352-353;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34828\\_t1\\_0352\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34828_t1_0352_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

affection pour les défenseurs de la patrie, haine aux égoïstes; tels sont ses sentiments.

Mention honorable (1). Insertion au bulletin par extrait (2).

[Dieppe, s.d. A la Conv.] (3)

« Citoyens,

Nous admirons votre courage, votre fermeté et votre sagesse. Nous vous invitons à rester à votre poste, vous sauverez la Patrie. Ses défenseurs vous contemplant, frappez sur les intriguants, les égoïstes, les accapareurs et les riches.

Ce n'est que d'après la destruction de ces scélérats que le peuple jouira du vrai bonheur. Les lois révolutionnaires sortent de la Montagne, qu'elle continue de faire trembler tous les tyrans. Ces lâches nous font la guerre.

N'acceptez la paix que quand toute l'Europe reconnaîtra notre indépendance et notre liberté. Des républicains ne composent ni avec des lâches ni avec des esclaves.

Représentants, comptez sur nous, l'œil de notre surveillance est là. Toujours il sera ouvert pour les traîtres et les ennemis de la patrie.

Le Comité toujours actif est sans cesse à la chasse des égoïstes, des fédéralistes, des rolandistes et des intrigants.

Les crapauds du Marais ne sont pas exempts de notre censure et sont aussi des monstres, ils ne veulent pas la liberté des sans-culottes.

Nous avons reçu avec joie le gouvernement révolutionnaire, nous vous le jurons, nous agirons révolutionnairement.

La mort ne nous fait rien, nous ne voulons que la liberté, l'égalité et la République.

Représentants, comptez sur notre zèle, toujours animé du grand intérêt de la patrie, nous stimulons nos concitoyens pour nos braves défenseurs, ils nous apportent leurs dons, nous les recevons comme le gage de leur attachement. Nous vous les offrirons, comme vos amis les plus chauds.

La Liberté, l'Égalité ou la mort, voilà notre serment.

Recevez-le, il est plus digne de l'énergie républicaine qui vous caractérise.

Nous ne caressons pas les hommes, nous n'aimons que les défenseurs de la patrie. Vous l'avez sauvée. Vive la République! Vive la Montagne! S. et F.»

GAUTHIER, LOUIS BRETON, MAIRIEZ, M. GOBINY, Jean LANGLOIS (*secrét.*), GOURDIN [*et six signatures*].

## 18

La municipalité de Renaison, district de Roanne, annonce qu'elle a célébré avec pompe la fête de Toulon; que la Raison y a été représentée par une citoyenne âgée de plus de cent ans, laquelle a pris part avec beaucoup d'empressement à la cérémonie destructive du fanatisme, en criant plusieurs fois: Vive la Répu-

blique! vive la Montagne! Cette municipalité demande des secours pour cette citoyenne.

Renvoyé au comité des secours (1).

## 19

La société des sans-culottes de Poitiers annonce à la Convention nationale que toute l'argenterie des églises de son district en est enlevée pour être jetée dans le creuset national. Elle dénonce les prêtres comme soufflant le feu de la discorde dans les campagnes; elle demande que la société en soit entièrement purgée.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Poitiers, 26 niv. II] (3)

« La liberté ou la mort.

Citoyens représentants,

Vous avez coupé le col au fanatisme et à la superstition, en faisant enlever aux prêtres les précieuses babioles avec lesquelles ils tenoient à leurs pieds un peuple qu'ils avoient imbécilisé.

Avides de richesses et de domination, pour rendre plus imposante la divinité sous les auspices de laquelle ils se gorgèrent de notre sang et de nos dépouilles, ils l'entourèrent d'or et d'argent et accumulèrent, dans ses temples, des richesses immenses.

Leur cupidité, leur ambition avoient prêté à cet être inaccessible à la raison, leur petit orgueil; ils lui avoient formé une cour; c'était le roi des rois, le dieu des armées, le dieu vengeur et surtout le dieu superbe qu'il falloit enchâsser dans l'or et les pierreries.

Aidée de la Liberté, la raison a découvert la fourberie et marqué du doigt les fourbes, objet, il y a deux jours, de la vénération du peuple, objet, aujourd'hui, de l'exécration publique.

Toute l'argenterie des églises en est enlevée pour être jetée dans le creuset national, puissons-nous y jeter aussi tous ceux qui s'obstinent à en faire usage pour les transformer en quelque chose d'utile, s'ils en sont susceptibles.

Le but de la société est manqué si elle n'en est entièrement purgée: la saine politique les rejette parce que rien n'est plus impolitique dans un gouvernement que de souffrir des prêtres parce que les prêtres sont à un gouvernement ce qu'est un polype cancéreux au corps humain. La vérité les repousse, parce que personne n'a plus d'intérêt qu'eux à la déguiser, parce que leur métier ne comporte que le mensonge, il n'est fondé que sur le mensonge, parce que leur boutique n'est qu'une forge à mensonge.

Renversez donc, citoyens représentants, et boutique et forge et atelier: forcez les prêtres, sous des peines grièves, à renoncer à leur perfide métier; ils sont sans crédit dans les grandes communes, dans les chefs-lieux de département; obligez-les tous de s'y rendre et de n'en pas sortir jusqu'à nouvel ordre. Ce sont eux qui

(1) P.V., XXXI, 41.

(2) B<sup>in</sup>, 18 pluv.

(3) C 291, pl. 932, p. 34.

(1) P.V., XXXI, 41; B<sup>in</sup>, 18 pluv.

(2) P.V., XXXI, 42; B<sup>in</sup>, 18 pluv. Mention dans *J. Matin*, n° 549.

(3) C 291, pl. 922, p. 11.

soufflent le feu dans les campagnes, il s'éteindra de lui-même dès qu'ils n'y seront plus ».

MASSON (*présid.*) DALESME (*secrét.*); COUTURIER (*secrét.*), GIRAUD (*secrét.*) RIGOUMIER.

## 20

**Châteauneuf-Randon, représentant du peuple, écrit que dans le département du Gard il a trouvé des dispositions très-patriotiques et très-prononcées contre tout culte public; il espère qu'elles deviendront plus générales encore.**

**Renvoyé au comité de salut public (1).**

[*Largentières, 9 pluv. II*] (2)

« Citoyens Collègues,

En me rendant des départements du Cantal, du Puy-de-Dôme, de la Lozère et de l'Aveyron, où toutes les abdications et renoncations de culte et d'erreurs, la destruction de tous vestiges de la superstition et de tous complots d'acaparement et contraires à la loi du maximum, ont signalé dans toutes leurs parties le triomphe de la raison et des lois bienfaisantes de la Convention; en me rendant, dis-je, de ces départements dans celui de l'Ardèche pour prendre des instructions particulières sur un germe de division établi entre des patriotes, dont les plus énergiques et les plus personnels ennemis du fédéralisme, semblent opprimés comme je l'ai éprouvé partout, et partout anéanti par les mesures les plus vigoureuses; j'ai passé par les communes de St-Jean du Gard, d'Alais et de St-Ambroix, département du Gard, qui m'ont chargé de remettre à la Convention nationale, non seulement l'argenterie de leurs églises, mais encore celle qui sert d'instrument à la profession du culte dit protestant, soit en argent, soit en bois, soit en étain. C'est un nouvel hommage fait à la raison, et un triomphe de plus pour les principes et la tranquillité publique; car si j'ai entendu parler de quelques votants sérieux contre les heureuses abdications de tout culte public, qui assurent sans violence la liberté de tous, ce n'est que dans quelques ministres protestants. Mais le règne des tyrans, des rois et des prêtres n'est plus supportable pour le peuple qui habite les hautes et arides montagnes du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Aveyron, de la Lozère et de l'Ardèche, que je viens de parcourir.

Mon collègue Borie est dans le Gard, et bientôt vous apprendrez que ce département est tout entier à la même hauteur des principes. S. et F. ».

CHATEAUNEUF-RANDON.

## 21

**Le ministre de la marine écrit à la Convention que le citoyen Hercouet, lieutenant de fré-**

**gate, retiré du service en 1783, avec une pension de 200 l. sur le fonds des invalides, fait hommage de cette pension à la nation, et abandonne les arrérages dus, à l'époque de sa renonciation, à la société populaire et montagnarde de Saint-Malo pour être répartie aux veuves des défenseurs de la République morts en combattant pour elle.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (1).**

[*Paris, 15 (ou 17) pluv. II*] (2)

« Citoyen président,

L'employé civil de la Marine attaché au détail des classes de St-Malo, me fait part que le c<sup>n</sup> Hercouet, lieutenant de frégate, retiré du service en 1783, avec une pension de 200 l. sur le fonds des Invalides, fait hommage de cette pension à la nation, et abandonne les arrérages dus à l'époque de sa renonciation à la Société populaire et montagnarde de St-Malo, pour être répartis aux veuves de nos frères tués au service de la République pendant la présente guerre. Pour remplir les intentions du donateur, je me hâte d'informer la Convention de cet acte de civisme, et d'adresser des ordres dans ce port pour faire remettre les arrérages échus aux commissaires que la Société populaire jugera à propos de nommer, tant pour recevoir les fonds que pour en faire la distribution de la manière indiquée par le c<sup>n</sup> Hercouet ».

DALBARADE.

## 22

**Les citoyennes de la commune de Chaumont, Haute-Marne, font part des produits abondans qu'a donnés l'atelier de charpie qu'elles ont formé pour les armées. Ces républicaines regrettent de ne pouvoir elles-mêmes prodiguer leurs soins à nos guerriers blessés pour la patrie.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

## 23

**Le district de Tours et l'agent national près ce district font passer l'annonce du don fait par le citoyen Clément Deris, administrateur du département, qui, s'étant rendu adjudicataire, pour la somme de 700 l., d'une portion de terrain labourable, a déclaré que son intention étoit de secourir l'indigence, et de récompenser en même-temps, autant qu'il étoit en lui, la vertu et le patriotisme; et qu'en conséquence il desiroit que ce bien fut donné par le directeur du district au citoyen le plus laborieux le plus patriote et le plus chargé de famille.**

**Le district rend compte en même-temps des mesures prises pour consacrer et réaliser cet acte de civisme et de bienfaisance.**

(1) P.V., XXXI, 42; B<sup>in</sup>, 20 pluv. (suppl<sup>1</sup>).

(2) AFTI 186, pl. 1545, p. 17. Extraits dans *J. Matin*, n° 549. Résumé dans *Batave*, n° 358 et dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 501.

(1) P.V., XXXI, 42; B<sup>in</sup>, 18 pluv.

(2) C 291, pl. 922, p. 12.

(3) P.V., XXXI, 42; B<sup>in</sup>, 20 pluv. (suppl<sup>1</sup>); *J. Sablier*, n° 1123; *J. Fr.*, n° 501.